



**Procès verbal de la réunion ordinaire du Comité Syndical
du 28 janvier 2016
14h30**

Réunion en Mairie de Tulette

Etaient présents :

Pour la Communauté des Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

Jean-Pierre BIZARD, Jean-Luc BLANC, Jean-Marie GROSSET.

Pour le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Réseau Hydraulique du Nord Vaucluse :

Claude RAOUX, François MORAND qui remplaçait Claude RAFINESQUE et Henri CARPENTRAS qui remplaçait Christian PEYRON.

Pour le Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin du Lez :

Jean-Louis GAUDIBERT, Pierre PUTOUD, Paul SERVES.

Absents excusés :

Pour le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Réseau Hydraulique du Nord Vaucluse :

Christian PEYRON et Claude RAFINESQUE.

Madame Marcelle BERGET, Maire de Tulette souhaite la bienvenue aux membres du Comité Syndical et se réjouit de la délocalisation des Comités Syndicaux du SMBVL.

1 Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : M. Jean-Pierre BIZARD

Conformément aux dispositions du CGCT, le Comité Syndical désigne M. Jean-Marie GROSSET en qualité de secrétaire de séance.

2 Approbation du compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 10 décembre 2015

Rapporteur : Jean-Pierre BIZARD

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2015.

Délibération n°2016-01 : Approbation du compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 10 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Jean-Pierre BIZARD	P	Claude RAOUX	P	Jean-Louis GAUDIBERT	P
Jean-Luc BLANC	P	François MORAND	P	Pierre PUTOUD	P
Jean-Marie GROSSET	P	Henri CARPENTRAS	P	Paul SERVES	P

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 10 décembre 2015.

MANDATE le Président aux fins d'accomplir toutes démarches et prendre toutes mesures aux fins d'exécution de la présente décision.

3 Appel à projets Agence de l'Eau - Renaturation de la partie urbaine de la Riaille Saint Vincent dans la traversée de Valréas - Demande d'attribution de subvention

Rapporteur : M. Jean-Louis GAUDIBERT

Le SMBVL, en concertation avec la Mairie de Valréas et la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes Pays de Grignan (CCEPPG) souhaite déposer un dossier de candidature à l'appel à projets de l'Agence de l'Eau « Renaturer les rivières et lutter contre les inondations à l'heure de la GEMAPI » avec une date butoir au 31 mars 2016.

Cet appel à projets vise à conforter la gestion par bassin versant et à mettre en lumière des sites de références pour promouvoir une nouvelle gestion intégrée des rivières à l'heure de la GEMAPI. Il se caractérise notamment par un taux de financement par l'Agence de l'Eau de 80%.

Le dossier de candidature se rapporte à la Riaille Saint Vincent, pour le tronçon situé dans la partie urbaine, pour un projet alliant à la fois renaturation d'un cours d'eau aujourd'hui chenalisé et protection contre les inondations.

Une consultation sous la forme d'un marché subséquent à l'accord cadre des prestations de maîtrise d'œuvre a été lancée avec les missions études préliminaires, phase avant projet ainsi que les missions liées à l'élaboration d'un dossier de déclaration ou d'autorisation au titre du code de l'environnement (DLE).

Cette première phase de maîtrise d'œuvre vise à élaborer à la fois le dossier de candidature à l'appel à projets et le dossier d'autorisation loi sur l'eau.

Les autres phases de maîtrise d'œuvre et de travaux, ainsi que les procédures administratives connexes seront initiées après approbation de la candidature par l'Agence de l'Eau (octobre 2016).

Compte tenu du calendrier de réalisation de ce projet, la phase de travaux interviendrait au moment de la définition des propositions de travaux de lutte contre les inondations pour l'ensemble de la ville de Valréas notamment sur la totalité de la Riaille Saint Vincent et le Grand Vallat, dans le cadre des fiches actions correspondantes inscrites au PAPI.

Le montant prévisionnel de cette première phase est estimé à 20 000 € HT.

Il est proposé de solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau à un taux de 80 %, l'autofinancement étant supporté par la CCEPPG.

Soit le plan prévisionnel de financement suivant :

- Agence de l'Eau RMC	16 000,00 €
- FCTVA	3 152,20 €
- Autofinancement	4 847,80 €
- Total	24 000 € TTC

Monsieur Jean-Luc BLANC ajoute que depuis longtemps, la Mairie de Valréas a pour projet d'améliorer ce chemin des Estimeurs qui va de la route d'Orange à la route de Nyons. La problématique qui se pose est que cette voie est de plus en plus passagère, tous les véhicules qui viennent d'Orange qui vont à Nyons passent par là, il y a aussi le LEP Revoul, le Collège Valis Aéria. De plus, il y a eu une urbanisation sauvage et cette route est très difficile à élargir car il faudrait casser des maisons et des clôtures. Cette route, bien que communale intéresse le Conseil Départemental car cette route relie 2 départementales en Vaucluse et en Drôme. La Riaille St Vincent pose un problème tout comme les petits cours d'eau qui traversent des zones très urbanisées.

Monsieur Pierre PUTOUT demande si sur le principe, on cherche à rendre la place à la rivière.

Il est répondu que le but n'est plus de chenaliser et canaliser les rivières mais laisser la place à la rivière dans des limites qui restent à définir et que c'est à ce titre que l'Agence de l'Eau participe à hauteur de 80 %.

Le Comité Syndical est invité à délibérer pour solliciter la demande de subvention correspondante.

Délibération n°2016-02 : Appel à projets Agence de l'Eau - Renaturation de la partie urbaine de la Riaille Saint Vincent dans la traversée de Valréas - Demande d'attribution de subvention.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Jean-Pierre BIZARD	P	Claude RAOUX	P	Jean-Louis GAUDIBERT	P
Jean-Luc BLANC	P	François MORAND	P	Pierre PUTOUD	P
Jean-Marie GROSSET	P	Henri CARPENTRAS	P	Paul SERVES	P

SOLLICITE de l'Agence de l'Eau RMC une subvention d'un montant de 16 000 €.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

MANDATE le Président aux fins d'accomplir toutes démarches et prendre toutes mesures aux fins d'exécution de la présente décision.

4 Délégation d'attributions du Comité Syndical au Président - Octroi d'une délégation supplémentaire

Rapporteur : M. Jean-Pierre BIZARD

Par délibération n° 2014/22 du 10 juin 2014 le Comité Syndical a délégué à Monsieur le Président un certain nombre d'attributions, limitativement énumérées, et conformes à l'article L.2122-22 du CGCT pour gérer les affaires courantes du syndicat.

Il est proposé d'octroyer une délégation supplémentaire au Président, pour la durée de son mandat, par l'ajout d'un alinéa à savoir :

- demander à l'Etat, à tout type de collectivités territoriales ou à tout autre organisme de droit public ou privé l'attribution de tout type de subventions d'un montant inférieur à 25 000 €.

Le Président devra rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Comité Syndical des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués ci-dessus et ce, conformément à l'article L.2122-23 du CGCT.

Le Comité Syndical est invité à délibérer pour mandater le Président aux fins d'accomplir toutes démarches et prendre toutes mesures aux fins d'exécution de la présente décision.

Délibération n°2016-03 : Délégation d'attributions du Comité Syndical au Président - Octroi d'une délégation supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Jean-Pierre BIZARD	P	Claude RAOUX	P	Jean-Louis GAUDIBERT	P
Jean-Luc BLANC	P	François MORAND	P	Pierre PUTOUD	P
Jean-Marie GROSSET	P	Henri CARPENTRAS	P	Paul SERVES	P

APPROUVE les propos du rapporteur.

OCTROIE une délégation supplémentaire au Président, lui permettant, pour la durée de son mandat, de demander à l'Etat, à tout type de collectivités territoriales ou à tout autre organisme de droit public ou privé l'attribution de tout type de subventions d'un montant inférieur à 25 000 €.

MANDATE le Président aux fins d'accomplir toutes démarches et prendre toutes mesures aux fins d'exécution de la présente décision.

5 Travaux de protection de la ville de Bollène contre une crue - Attribution du marché public d'assistance administrative et technique à maîtrise d'ouvrage

Rapporteur : M. Jean-Pierre BIZARD

Par délibération 2015-56 du 10 septembre 2015, le Comité Syndical a approuvé les dispositions suivantes ayant trait au recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage et au lancement d'une nouvelle consultation :

A l'issue de l'obtention des autorisations administratives (notamment loi sur l'Eau et DUP), il est souhaitable que le SMBVL dispose d'un nouveau marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage conforme à la fois au programme de travaux autorisé et aux modalités de maîtrise foncière approuvées.

Compte tenu à la fois des aléas techniques et administratifs rencontrés pour ce projet tout au long de sa phase de conception, qui ont généré des rallongements de délais considérables, et des évolutions techniques et foncières du projet arrêté, il convient de procéder à une procédure de passation d'un nouveau marché AMO pour la seconde phase (travaux & acquisitions foncières) sous la forme d'une procédure d'appel d'offres allotie.

La commission finances et travaux du 2 décembre 2015 a approuvé les cahiers des charges et le lancement de la consultation sous la forme suivante :

- Une première consultation MAPA à bons de commande pour l'assistance administrative et technique à maîtrise d'ouvrage proprement dite.
- Durée maximale du marché de 4 ans.
- Le montant total du marché ne pourra excéder un maximum de 180 000 € H.T.

Au regard des dispositions définies au règlement de consultation, après avis des commissions finances et travaux réunies le 21 janvier 2016, il est proposé au Comité Syndical de retenir l'offre formulée par le groupement BEAUR – Cabinet CHAMPAUZAC dont la Sarl BEAUR est mandataire. Le dit marché entrera en vigueur au 1^{er} mars 2016.

Le Comité Syndical est invité à délibérer pour :

- Attribuer le marché.
- Autoriser Monsieur le Président à signer les marchés correspondants.
- Mandater Monsieur le Président aux fins d'accomplir toutes démarches et prendre toutes mesures aux fins d'exécution de la présente délibération.

En parallèle de cette attribution, il est proposé de résilier, au 1^{er} mars 2016, le marché de mission d'assistance administrative et juridique à maîtrise d'ouvrage en vigueur attribué au groupement solidaire Cabinet Champauzac – BEAUR dont la date de validité expirait au 7 décembre 2016.

Monsieur Claude RAOUX ajoute une précision que Bollène apporte, en ce qui concerne les délibérations 5 et 6, « on se réjouit que l'on arrive à un tournant et que maintenant les affaires fortes peuvent redémarrer pour la protection de Bollène, il y a eu beaucoup de péripéties jusqu'à maintenant mais à présent, apparemment on prend une bonne direction, les dossiers sont en cours de travail, on a pu apprécier la présentation du projet qui a eu lieu il y a une paire de mois à Bollène, on vous remercie d'avoir enclenché cette information auprès des élus, on s'est aussi engagé dans les mois à venir à une présentation publique aux Bollénois pour l'avancement des dossiers sur ce projet, je pense que les Bollénois sont très attendus de cela et ils verront un peu aujourd'hui la nouvelle direction que l'on prend et le sérieux qu'on a aujourd'hui. Je pense qu'aujourd'hui, le projet est plus

sérieux, plus réalisable et maîtrisable ne serait ce qu'au niveau des actes de marché avec des coûts plus raisonnables. Bollène est satisfait en espérant qu'il n'y aura plus de retard en espérant, comme l'a souligné le SMBVL lors de la réunion de présentation, que fin 2016 quelques travaux pourraient commencer ».

Monsieur le Directeur ajoute que le mode de communication doit être fait en accord avec la ville de Bollène et que ce n'est pas le SMBVL qui doit définir seul cela et ce même partenariat sera mis en œuvre dans le cadre des acquisitions foncières et des relations avec l'ensemble des propriétaires.

Monsieur Claude RAOUX exprime que les Bollénois sont très sensibles à ces acquisitions foncières et qu'il convient « Qu'on ne se retrouve pas, comme par le passé devant un « tribunal avec des avocats » et je pense que ce serait bien que les négociations se passent en terrain neutre comme à la Mairie où on vous accueillera très volontiers ainsi que les Bollénois impactés pour négocier correctement ces acquisitions foncières ».

Délibération n°2016-04 : Travaux de protection de la ville de Bollène contre une crue - Assistance administrative et technique à maîtrise d'ouvrage – Résiliation du marché n° 12-2007

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Jean-Pierre BIZARD	P	Claude RAOUX	P	Jean-Louis GAUDIBERT	P
Jean-Luc BLANC	P	François MORAND	P	Pierre PUTOUD	P
Jean-Marie GROSSET	P	Henri CARPENTRAS	P	Paul SERVES	P

APPROUVE la résiliation du marché au 1^{er} mars 2016.

MANDATE Monsieur le Président aux fins d'accomplir toutes démarches et prendre toutes mesures aux fins d'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2016-05 : Travaux de protection de la ville de Bollène contre une crue - Attribution du marché public d'assistance administrative et technique à maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Jean-Pierre BIZARD	P	Claude RAOUX	P	Jean-Louis GAUDIBERT	P
Jean-Luc BLANC	P	François MORAND	P	Pierre PUTOUD	P
Jean-Marie GROSSET	P	Henri CARPENTRAS	P	Paul SERVES	P

ATTRIBUE le marché au groupement BEAUR – Champauzac à compter du 1^{er} mars 2016.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché correspondant.

MANDATE Monsieur le Président aux fins d'accomplir toutes démarches et prendre toutes mesures aux fins d'exécution de la présente délibération.

6 Travaux de protection de la ville de Bollène contre une crue centennale - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Attribution du marché public pour la gestion des acquisitions foncières et la gestion du contentieux

Rapporteur : M. Jean-Louis GAUDIBERT

Par délibération 2015-56 du 10 septembre 2015, le Comité Syndical a approuvé les dispositions suivantes ayant trait au recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage et au lancement d'une nouvelle consultation :

A l'issue de l'obtention des autorisations administratives (notamment loi sur l'Eau et DUP), il est souhaitable que le SMBVL dispose d'un nouveau marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage conforme à la fois au programme de travaux autorisé et aux modalités de maîtrise foncière approuvées. Compte tenu à la fois des aléas techniques et administratifs rencontrés pour ce projet tout au long de sa phase de conception, qui ont généré des rallongements de délais considérables, et des évolutions techniques et foncières du projet arrêté, il convient de procéder à une procédure de passation d'un nouveau marché AMO pour la seconde phase (travaux & acquisitions foncières) sous la forme d'une procédure d'appel d'offres allotie.

La commission finances et travaux du 2 décembre 2015 a approuvé les cahiers des charges et le lancement de la consultation sous la forme suivante :

- Une seconde consultation MAPA à bons de commande portant sur l'assistance, les conseils et la gestion administrative, juridique et judiciaire pour les acquisitions foncières à l'amiable et/ou forcée (expropriation pour cause d'utilité publique) des parcelles de terrain nécessaires aux travaux de protection de la Ville de BOLLENE contre une crue centennale. Il en est de même des parcelles qui seront grevées d'une servitude d'utilité publique (SUP).

Ce second marché est décomposé en 2 lots :

- LOT 1 : acquisitions foncières à l'amiable ou par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique – servitude d'utilité publique – indemnisations – gestion contentieuse au titre de la DUP ou la SUP.
- MAPA à bons de commandes.
- Durée maximale du marché de 4 ans.
- Le montant total du marché ne pourra excéder un maximum de 120 000 € H.T.
- LOT 2 : gestion du contentieux administratif lié à la réalisation du projet hydraulique.
- MAPA à bons de commandes.
- Le montant total du marché ne pourra excéder un maximum de 50 000 € H.T.

Au regard des dispositions définies au règlement de consultation, après avis des commissions finances et travaux réunies le 21 janvier 2016, il est proposé au Comité Syndical de retenir les offres suivantes :

- lot 1 : Selarl Cabinet CHAMPAUZAC

- lot 2 : Selarl Cabinet CHAMPAUZAC

Le Comité Syndical est invité à délibérer pour :

- Attribuer ces marchés.
- Autoriser Monsieur le Président à signer les marchés correspondants.
- Mandater Monsieur le Président aux fins d'accomplir toutes démarches et prendre toutes mesures aux fins d'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2016-06 : Travaux de protection de la ville de Bollène contre une crue - Attribution du marché public pour la gestion des acquisitions foncières et la gestion du contentieux.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Jean-Pierre BIZARD	P	Claude RAOUX	P	Jean-Louis GAUDIBERT	P
Jean-Luc BLANC	P	François MORAND	P	Pierre PUTOUD	P
Jean-Marie GROSSET	P	Henri CARPENTRAS	P	Paul SERVES	P

ATTRIBUE les 2 lots à la Selarl Cabinet CHAMPAUZAC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés correspondants.

MANDATE Monsieur le Président aux fins d'accomplir toutes démarches et prendre toutes mesures aux fins d'exécution de la présente délibération.

7 Questions diverses

Travaux d'entretien de la végétation :

Les travaux de plantation, sur Bouchet en amont du camping de l'Hérein sont achevés, les travaux d'entretien à Visan aussi, actuellement, les travaux ont commencé sur la commune de Tulette sur l'ensemble de son périmètre. Hier s'est tenue une réunion de chantier à Tulette et Madame RIPERT, Conseillère municipale de Tulette y a participé, je lui laisse la parole.

« Oui effectivement le travail accompli est très joli, c'est très propre même si on peut avoir l'impression que trop d'arbres ont été coupés et je crains que l'eau arrive vite dans la grande ligne droite du cours d'eau. »

Monsieur le Directeur ajoute que ces travaux là vont durer 15 jours et rappelle que le bois laissé hors lit mineur est à disposition des propriétaires sinon, le SMBVL procédera à son enlèvement.

Les travaux d'entretien démarrent ces jours ci sur la Coronne.

Etude hydrogéomorphologique et plan de gestion des matériaux :

La réunion de démarrage avec les prestataires a eu lieu le matin du Comité Syndical. Les Maires du bassin versant seront destinataires des informations liées aux investigations conduites sur le terrain (collecte de données, rencontre des riverains) par les prestataires de cette étude.

PPRE 2017/2021 :

Le 1^{er} comité de pilotage s'est tenu jeudi 21 janvier. Le compte rendu sera transmis aux Maires avec le descriptif complet de l'état des lieux et du diagnostic des cours d'eau présents sur leur territoire communal.

Il convient d'amorcer l'ensemble de la procédure sur les incivilités avec les limites et réserves qu'ont indiqué les services de l'Etat :

- le SMBVL transmettra aux Maires la liste de l'ensemble des lieux où des incivilités et dépôts ont été constatés.
- le SMBVL qui ne dispose pas de la police de l'Eau, veut solliciter les différents services de l'Etat ou assimilés impliqués (DDT, DREAL, ONEMA) en vue de l'élaboration d'un guide pratique à l'attention des Maires.

Nappe du Miocène :

Monsieur Pierre PUTOUD souhaite des informations sur le projet relatif à la nappe du Miocène.

Sont rappelées les études réalisées sur les zones prioritaires à préserver pour l'alimentation en eau potable dans la nappe du Miocène.

Sont aussi rappelés les travaux de la Commission du SAGE, gestion quantitative de la ressource en eau qui s'est tenue dans la semaine et qui mis en exergue divers investigations et travaux conduits pour substituer au pompage en rivière ou dans la nappe d'accompagnement.

L'ordre du jour étant achevé, Monsieur le Président lève la séance à 16h00.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Marie GROSSET



Le Président
Jean-Pierre BIZARD

